



- 1/ Au marais de Courmelois, des panneaux permettent aux promeneurs de prendre connaissance de la faune et de la flore qui s'y trouvent. Cet accompagnement pédagogique est indispensable pour l'équipe municipale afin de sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité.
- 2/ En interface avec la rivière de la Vesle et les grandes étendues agricoles, le parc intergénérationnel des Grands Bois renforce et diversifie la trame verte. Il favorise également les circulations douces entre pôles de vie et équipements sportifs et de détente.

Val-de-Vesle, vitrine de la biodiversité

Val-de-Vesle est un petit village de Champagne de 926 habitants. Engagée depuis plusieurs années en faveur de la biodiversité, la commune vient d'être récompensée une nouvelle fois en obtenant le titre de **"Meilleur village pour la biodiversité 2021"**.

La commune de Val-de-Vesle, située à une vingtaine de kilomètres de Reims, est fortement engagée dans la préservation de la biodiversité. "C'est notre politique depuis une dizaine d'années" explique Serge Hiet, maire de la commune. En effet, l'une des priorités du mandat est le respect et la restauration de la biodiversité. "Nous avons un territoire très riche, traversé par deux rivières et des marais. Nous nous devons de le préserver" ajoute l' élu. D'une superficie de 3 745 ha, la commune est traversée par le marais de Courmelois, sous convention de gestion depuis 2011 par le Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Champagne-Ardenne. Ce marais fait partie du Site Natura 2000.

Acheter pour protéger

Entre les années 1960 et 1990, la superficie des zones humides en France a été divisée par deux. Face à ce constat alarmant, Serge Hiet et son équipe se sont mobilisés pour préserver celles existantes sur la commune. "Les zones humides sont des réservoirs de biodiversité mais aussi des pièges à carbone. Et lorsqu'elles sont détruites, non seulement elles ne jouent plus leur rôle mais en plus elles relâchent ce carbone" explique-t-il. Aussi, pour agir, la commune a acquis depuis 2010 pas moins de 26 ha de foncier sur le bassin versant des deux rivières (la Vesle et la Prosne) pour un montant de 478 000 €. Cela lui permet de mener des actions de préservation ou de restauration en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardenne, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le SIABAVES, syndicat de rivière. Le PLU a également été revu en 2014 pour préserver ces sites sensibles.

Pour conforter cette stratégie d'acquisition foncière de milieux naturels, un diagnostic communal de biodiversité a été réalisé en 2017. Ce sont 522 espèces qui ont été recensées, 208 pour la faune et 314 pour la flore. "Le diagnostic réalisé avec la LPO nous a éclairés sur les enjeux et incités à adopter un plan d'action sur la trame verte et bleue" ajoute Serge Hiet.

Des actions concrètes dans le cadre de la TVB

C'est ainsi qu'en 2020, dans le cadre du programme Trame Verte et Bleue, la commune a réalisé des travaux de réouverture d'une mare forestière de 150 m² sur sol limoneux-argileux. "Ce marais a pour vocation à être ouvert. Nous avons commencé par abattre plus de 900 peupliers qui avaient été plantés pour l'assécher". Cet abattage permet de restaurer le milieu naturel en diversifiant le cortège floristique, en maintenant le milieu ouvert et en favorisant les habitats naturels des marais calcaires. "Cette opération de restauration a été financée à 50 % par l'Europe et à 50 % par la Région Grand-Est" précise le maire. La gestion du site a été confiée au CEN Champagne-Ardenne pour une durée de 10 ans avec tacite reconduction. Un suivi de la faune et de la flore a été mis en place et d'autres actions de restauration et d'entretien des milieux viennent compléter la restauration initiale : création d'une mare, rétablissement de la surface et du bon état de conservation de la mégaphorbiaie et du marais à *Cladium mariscus*...

Dans ce cadre, depuis 2014, la commune a également créé trois vergers. "Nous avons planté 130 arbres fruitiers : des pommiers, des pruniers, des poiriers et des cerisiers. Toutes des variétés anciennes de la région" décrit Serge Hiet. Par ailleurs, la commune



3/ La commune a réalisé des travaux de réouverture d'une mare forestière de 150 m² sur sol limoneux-argileux dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue. 4/ Dans le cadre d'un appel à projet, la commune a planté 4 vergers communaux avec des essences anciennes et locales, créé deux mares et planté 1 400 m de haies.

a également planté plus de 1,4 km de haies composées de plus de 1 000 arbustes issus de la marque Végétal Local. Et les projets restants sont encore nombreux. Car la volonté est de créer un chapelet de mares pour favoriser ce milieu humide. Deux mares ont ainsi été créées. *"Nous espérons que les communes avoisinantes s'engagent dans le même sens"* confie l' élu.

Un engagement global

Outre ces zones protégées, la commune est engagée dans la préservation de l'environnement d'une manière générale. Elle a intégré le zéro phyto dès 2015, et mis en place la gestion différenciée. Ses quatre cimetières sont également en gestion zéro phyto depuis 2020. Elle n'arrose plus ses pelouses et a supprimé ses jardinières, excepté sur quelques points stratégiques comme le Monument aux Morts ou la place de la mairie, pour limiter les arrosages. Par ailleurs, l'entretien des espaces naturels est réduit, comme sur le Parc des Grands Bois. La commune limite la taille de ses arbustes et se sert des produits issus de la taille comme de paillage. Autant d'actions acceptées par les concitoyens. Ils ont d'ailleurs voté l'extinction totale de l'éclairage une partie de la nuit. *"Nous veillons à impliquer les habitants dans ce projet global. C'est la seule façon pour que cela fonctionne de manière durable"* explique le maire. Aussi, des journées "nature" sont organisées : un travail explicatif et pédagogique est mené pour transmettre les enjeux. *"Il est ainsi important, par exemple, d'expliquer qu'une mare ce n'est pas un nid à moustiques, bien au contraire"*. Distribution d'arbres fruitiers, de nichoirs à oiseaux... viennent compléter ces actions. Et si une grande partie des acquisitions foncières l'ont été au profit de ces zones à préserver, la commune n'oublie pas pour autant l'habitat. Cinq hectares de propriétés communales seront aménagés en lotissement dans les années à venir mais dans le respect des objectifs environnementaux que la commune a fixé. *"Nous avons une population grandissante, soucieuse de ces problématiques"* constate Serge Hiet qui prévoit un élargissement de la population jusqu'à environ 1 400 habitants.

Un travail récompensé

Si cela est de plus en plus accepté par la population, c'est aussi parce que ce travail engagé est récompensé. Ainsi, la commune a obtenu plusieurs labels. Elle a ainsi reçu le titre de Commune Nature au niveau maximal, c'est-à-dire le niveau bonus avec

"Ce sont 522 espèces qui ont été recensées"

quatre libellules. Cette distinction décernée par l'Agence de l'eau et la Région Grand Est vient récompenser le travail accompli pour la préservation de l'eau et de la biodiversité. Par ailleurs, en décembre 2020, Val-de-Vesle a été reconnue Territoire Engagé pour la Nature. Enfin, elle a reçu le titre de Meilleur village pour la biodiversité 2021. *"Ces récompenses nous ont valu des retombées médiatiques, ce qui est important pour les concitoyens, fiers d'avoir un village exemplaire"*. C'est ce rôle de vitrine de la biodiversité qui a été souligné par Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition Écologique, chargée de la Biodiversité, lors de sa visite. Le maire de Val-de-Vesle souhaite faire profiter de son expérience la communauté de communes lors de la prochaine révision du PLU intercommunal. Pour l' élu, il est important de partager ses connaissances. Son conseil pour réussir ? Que les communes n'hésitent pas à se rapprocher d'organismes comme les Conservatoires d'espaces naturels ou la LPO. *"Ce sont de fabuleux conseillers. Vous échangez avec des personnes compétentes et passionnées qui vous accompagnent dans des projets réalistes et réalisables"* conclut-il.

AU-DELÀ DU MANDAT

Serge Hiet et son équipe sont très impliqués dans la préservation de la biodiversité et souhaite que les actions mises en place perdurent au-delà de leur mandat. C'est pour cela que la mairie a mis en place une "Aire Terrestre Éducative". Ce dispositif, financé par l'OFB, a été monté avec le soutien du Conservatoire national par l'école élémentaire à qui la commune a mis une parcelle à disposition pour une durée de trois ans. *"Les élèves ont réalisé un inventaire et vont proposer un plan de gestion de cette zone sensible"*. Une action qui permet de sensibiliser les plus jeunes à ces problématiques environnementales et importantes pour la préservation de la biodiversité. *"Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Il faut que nous préservions leur environnement et qu'ils aient la volonté de poursuivre en ce sens"*.